



Compte rendu du Conseil municipal

Mardi 25 Janvier 2022 à 20h30

L'an deux mille vingt-deux et le 25 janvier à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de Mirepoix sur Tarn se sont réunis dans la salle des fêtes après convocation légale adressée le mercredi 19 janvier 2022 sous la présidence de Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, Maire.

Etaients présents : Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, COSTE Jessica, PAIVA Emma, IMHOF Elisabeth, MOSDIER Alizée et Mrs RICHARD Jean-Louis, AGULLO Mickaël, RAMOS Marc Antoine, LARROQUE Olivier, BARTH Bertrand, GALY Gilles et CORRIAS Laurent.

Absents excusés : Mmes BRIERE Héloïse.

Arrivée à la séance de Mme MONRIBOT France à 20h57 pour le point n°4 à l'ordre du jour.

Conseillers Municipaux	En exercice : 15	Présents : 13	Votants : 13
------------------------	------------------	---------------	--------------

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juillet 2021

Le Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 a été adressé par courriel aux membres de l'assemblée municipale.

Le procès-verbal a été adopté par 13 VOIX POUR :

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, COSTE Jessica, PAIVA Emma, IMHOF Elisabeth, MOSDIER Alizée et Mrs RICHARD Jean-Louis, AGULLO Mickaël, Marc Antoine RAMOS, LARROQUE Olivier, BARTH Bertrand, GALY Gilles et CORRIAS Laurent.

2- Compte-rendu des décisions du Maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs

Décisions N°2021-05 et N° 2022/02 autorisant les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et au CD31 au titre des contrats de Territoire pour la réalisation de travaux de sécurisation et de protection de la Mairie.

Les décisions sont adoptées par 13 VOIX POUR :

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, COSTE Jessica, PAIVA Emma, IMHOF Elisabeth, MOSDIER Alizée et Mrs RICHARD Jean-Louis, AGULLO Mickaël, Marc Antoine RAMOS, LARROQUE Olivier, BARTH Bertrand, GALY Gilles et CORRIAS Laurent.

3- Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les investissements (dans la limite des crédits ouverts de l'exercice précédent)

Autorisation jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022 d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent.

Chapitre	BP 2021	25%
20 : immobilisations incorporelles	5 000.00 €	1 250.00 €
21 : immobilisations corporelles	535 769.93€	133 942.48€
TOTAL	540 769.93 €	135 192.48 €

Répartis comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Investissements
20	Frais d'études	202	1 250.00 €
21	Equipement voirie	2152	50 00.00€
	Autres bâtiments	21318	50 000.00€
	Autres Agenc et amén	2128	10 000.00€
	Autres matériel et outil	21568	24 192.48€
TOTAL			135 192.48€

La délibération a été adoptée à l'unanimité par 13 VOIX POUR :

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, COSTE Jessica, PAIVA Emma, IMHOF Elisabeth, MOSDIER Alizée et Mrs RICHARD Jean-Louis, AGULLO Mickaël, Marc Antoine RAMOS, LARROQUE Olivier, BARTH Bertrand, GALY Gilles et CORRIAS Laurent.

4-Régularisation d'une créance infondée inscrite à l'actif du bilan au compte 445888 pour un montant de 156 573.27€

Il est rapidement rappelé l'historique du montage immobilier et financier du lotissement communal (Les Mandres – L'Orée du Bois) et ses contreparties en travaux de viabilisation sur des terrains privés.

L'équipe municipale actuelle fait à nouveau face à la régularisation d'un dossier porté par les anciennes équipes municipales, pour un montant de 156 573,27 € à débiter du compte administratif de la commune. L'anomalie était connue avant 2020 mais n'a pas été traitée auparavant. L'équipe actuelle a le courage de porter cette régularisation.

Créance qui découle des opérations du lotissement communal (Les Mandres, Le Coutal – L'Orée de Mirepoix)) retracées dans un budget annexe entre 2010 et 2014 ayant abouti à un crédit de TVA nécessitant de régulariser l'anomalie comptable au compte 445888 inscrite à l'actif du bilan pour un montant de 156 573.23€.

La régularisation est possible par l'émission d'un mandat au compte 678 (charge exceptionnelle).

Afin de permettre au Budget principal de supporter cette charge exceptionnelle tant par son origine et par son montant, il est proposé de mettre en œuvre l'étalement de la charge qui sera impactée sur le fonctionnement du Budget principal au c/678 sur une durée de 6 ans. La première échéance impactera le budget 2021. Il est proposé l'échelonnement suivant afin de régulariser la situation sur le mandat :

ANNEE	MONTANT
2021	40 000.00€
2022	28 573.27€
2023	22 000.00€
2024	22 000.00€
2025	22 000.00€
2026	22 000.00€
TOTAL	156 573.27€

La délibération a été adoptée à l'unanimité par 14 VOIX POUR :

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, COSTE Jessica, PAIVA Emma, MONRIBOT France, IMHOF Elisabeth, MOSDIER Alizée et Mrs RICHARD Jean-Louis, AGULLO Mickaël, Marc Antoine RAMOS, LARROQUE Olivier, BARTH Bertrand, GALY Gilles et CORRIAS Laurent.

**5- Admission en non valeur des produits irrécouvrables - budget communal 2021
PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES / EXTINCTION DE CREANCES**

Etat des titres irrécouvrables communiqué par la Trésorerie concernant les exercices 2005 et 2006 pour un montant de 499.8€ (redevance France télécom et EDF non réglées). Cette créance sera imputée en dépense au compte 6542 « Créances éteintes ».

La délibération a été adoptée à l'unanimité par 14 VOIX POUR :

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, COSTE Jessica, PAIVA Emma, MONRIBOT France, IMHOF Elisabeth, MOSDIER Alizée et Mrs RICHARD Jean-Louis, AGULLO Mickaël, Marc Antoine RAMOS, LARROQUE Olivier, BARTH Bertrand, GALY Gilles et CORRIAS Laurent.

6-Travaux complémentaires- terrain Ecole

Rappel des travaux réalisés sur le terrain à côté de l'école élémentaire votés au BP 2021. Il a été constaté que le pluvial des logements de la SA HLM des Chalets se déversait sur cette parcelle nécessitant des travaux de drainage supplémentaires. Le montant des travaux supplémentaires s'élèvent à 5300€ HT.

La délibération a été adoptée à l'unanimité par 14 VOIX POUR :

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, COSTE Jessica, PAIVA Emma, MONRIBOT France, IMHOF Elisabeth, MOSDIER Alizée et Mrs RICHARD Jean-Louis, AGULLO Mickaël, Marc Antoine RAMOS, LARROQUE Olivier, BARTH Bertrand, GALY Gilles et CORRIAS Laurent.

Tous les points à l'ordre du jour ont été épuisés Madame le Maire lève la séance à 21h26.

A Mirepoix sur Tarn le 26 Janvier 2022,

Le Maire,

Sonia BLANCHARD ESSNER

